

## AVENANT N° 1

### ARTICLE 4 – SELECTION DES PILOTES

De 41/44 à 80 pilotes dans une des catégories 65cc et 85cc :

Les pilotes seront répartis entre deux groupes "A" et "B" en fonction de leur classement (classement de l'année précédente pour la 1ère épreuve et classement provisoire pour les autres épreuves). Les pilotes non classés viendront ensuite par ordre numérique.

Si le nombre de pilotes à diviser est un nombre impair, le Groupe A comprendra un pilote de plus que le Groupe B. Les changements de groupe sont interdits.

- 1 séance d'essais libres et chronométrés Groupe A – 18 pilotes qualifiés ;
- 1 séance d'essais libres et chronométrés Groupe B – 18 pilotes qualifiés ;
- 1 manche de repêchage – 4 pilotes qualifiés

~~Dans la limite des places disponibles (40 maximum), les pilotes non qualifiés pourront intégrer la catégorie d'âge inférieur au sein de leur cylindrée. Dans cas, ils entreront en grille après les pilotes qualifiés et ne marqueront aucun point au championnat.~~

...